

Décision

Générale

colonial

Décision n° 30-213-1914 Mesure diverses.

n° 30-213-1914

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 juillet 1914

Numéro JO
n° 213 du 31/07/1914

Date du numéro
31 juillet 1914

TEXTE INTÉGRAL

Pour compter du ler dudit la solde mensuelle de l'agent de renseignements d'Obock Diny Hamed et celle de l'internrête Issa Mohnmed sont portées de 40 à 90 fr. par mois.